

REGLEMENT GRAPHIQUE



Prescrit le 16/11/2017
 Arrêté le 15/02/2024
 Approuvé le

Annexé à la délibération,
 Monsieur le Président,

Sallertaine - 1 / 5

atelierurbanova
 urbanisme et architecture

Erre EMON //
 conseil en urbanisme

Eco-Design
 conseil en urbanisme

CABINET
 COUDRAY

Légende

- Limite communale
- Bât Dur
- Bât Léger
- Parcelle
- Espace Proche du Rivage

PRESCRIPTIONS

- Élément de patrimoine remarquable protégé
- Espace public remarquable protégé
- Élément de petit patrimoine remarquable protégé
- Espace public remarquable protégé
- Immeuble remarquable protégé
- Site bâti remarquable protégé
- Secteur remarquable protégé

Éléments de paysage et de continuité écologique (Art. L151-23 Code Urbanisme)

- Arbre ou groupe d'arbres remarquable protégé
- Alignement d'arbres protégé
- Zone humide protégée

Secteurs couverts par une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)

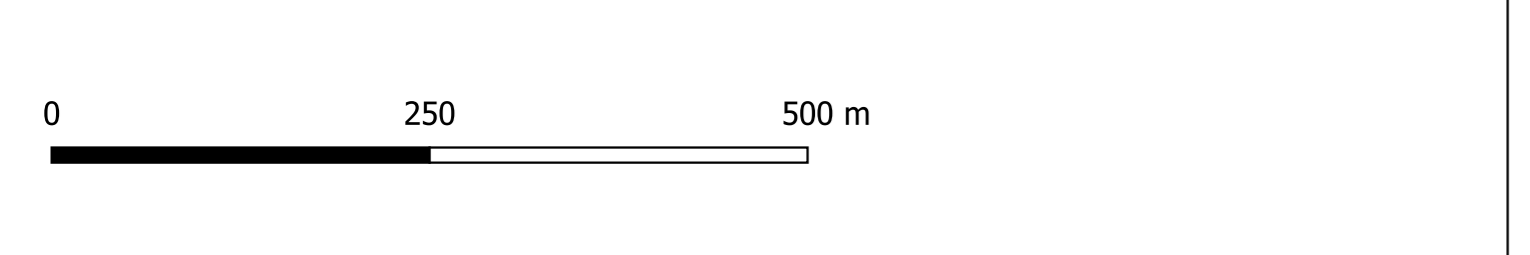
- Secteur concerné par une OAP Sectorielle
- OAP thématique sur l'ensemble du territoire :
 - OAP thématique "Commerce"
 - OAP thématique "Intensification et Mixte urbaines"
 - OAP thématique "PCAET"
 - OAP thématique "TVB et Lieux Urbains"

Autres prescriptions

- Changement de destination au titre de l'article L151-11 du Code de l'urbanisme
- Linéaire commercial au titre de l'article L151-16 du Code de l'urbanisme
- Espace Boisé Classé protégé au titre de l'article L151-4 du Code de l'urbanisme
- Emplacement réservé au titre de l'article L151-41 du Code de l'urbanisme
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol ou du sous-sol au titre de l'article R151-34 du Code de l'urbanisme

ZONAGE

- U : Zone urbaine mixte
- Ua : Secteur cœur de bourg ou péri-centrale Challans
- Ub : Secteur Challans cœur de ville
- Uc : Secteur Challans Bonne Fontaine
- UE : Zone urbaine à vocation économique
- UEao : secteur Parc Actif/Océan
- UL : Zone urbaine à vocation d'équipements d'intérêt collectif
- UT : Zone urbaine à vocation touristique
- 1AU : Zone à urbaniser à vocation résidentielle
- 1AUE : Zone à urbaniser à vocation commerciale
- 1AUEC : Secteur dédié aux activités commerciales
- 1AUL : Zone à urbaniser à vocation d'équipements d'intérêt collectif
- 1AULC : Secteur dédié à l'enseignement et à la santé
- 1AULT : Zone à urbaniser à vocation touristique
- N : Zone naturelle et forestière
- Np : Secteur naturel protégé
- Nr : Secteur naturel remarquable
- Nrx : Secteur naturel remarquable interdit à l'aquaculture marine
- NE : STECAL à vocation économique
- NGV : STECAL à vocation d'accueil des gens du voyage
- NT : STECAL à vocation touristique
- NOPM : Zone naturelle du domaine public maritime
- A : Zone agricole
- Aeo : Secteur agricole dédié aux ENR de type éolien
- Apr : Secteur agricole situé dans les espaces proches du rivage
- Aprc : Secteur agricole situé dans les EPR dédié à l'aquaculture marine
- Aprx : Secteur agricole situé dans les EPR interdit à l'aquaculture marine
- Ap : Secteur agricole protégé
- AE : STECAL à vocation économique
- AL : STECAL à vocation d'équipements d'intérêt collectif
- APV : STECAL dédié aux ENR de type panneaux photovoltaïques
- AT : STECAL à vocation touristique



Liste des Emplacements Réservés

Commune	N°	Libellé	Bénéficiaire	Surface (m²)
Sallertaine	01	Aire de pique-nique - Aire de stationnement - Activités loisirs pédestres	Commune	2680
Sallertaine	02	Aire naturelle - Espace Vert	Commune	6666
Sallertaine	03	Chemin d'accès à la station d'épuration	Commune	591
Sallertaine	07	Création d'un accès au lotissement la grande croix 2	Commune	1888
Sallertaine	08	Installations d'intérêt général	Commune	4029
Sallertaine	09	Création d'une voie pour récirculation de desserte	Commune	543
Sallertaine	10	Équipement d'hébergement spécialisé	Commune	4652
Sallertaine	11	Extension cimetières	Commune	5071

